

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

————— ▼ ▼ —————

**Etaient présent.e.s :** Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Eric LUCAS, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Monsieur Patrick VILLETTE, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

**Absent.e.s, excusé.e.s :** Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN , Madame Yann OMBRELLO membre délégué du Conseil Municipal, Madame Monsieur Philippe FERRER , Camille LEBORGNE, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 11h05 : 11

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 9H35

#### 2022-37 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

**Le Conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale d'Orsay,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**Vu** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,**

**- Autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Autorise** le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
la transmission en préfecture le : **23 DEC 2022**  
de la publication le : **23 DEC 2022**

